

TABLEAU RÉCAPITULATIF : LES PERSPECTIVES DE FONCTIONNEMENT DE LA MOBILITÉ POUR 2020

Corps Communs du Ministère de la justice, gérés par le secrétariat général : **Adjoints Administratifs, Secrétaires Administratifs, Assistants de Service Social, Attachés d'Administration**

Corps	Périodes de mobilité	Demandes de mutation avec ou sans profilage (= entretien préalable avec le service visé)	Procédure	Possibilité de postuler sur les PSDV	Nombre de vœux	Durée d'affectation minimum sur poste avant mutation	Durée d'affectation maximum
AA	2 par an (prise de poste aux 1 ^{er} mars et 1 ^{er} septembre)	- sans entretien préalable pour les fonctions appartenant au groupe n°2 RIFSEEP	Candidature via Harmonie et transmission par la voie hiérarchique (RH de proximité) au service compétent de l'administration centrale	NON	7	Règle : 3 ans 2 ans pour la première affectation	/
	En 2020, prises de postes aux 1 ^{er} mai et 1 ^{er} septembre	- avec entretien préalable pour postes en Administration Centrale et certaines fonctions du groupe RIFSEEP n°1 (restent à définir)	- Information préalable au chef de service qui émet un avis (possibilité d'avis défavorable si basé sur les nécessités de service)				
SA	3 par an (prise de poste aux 1 ^{er} mars, 1 ^{er} mai et 1 ^{er} septembre)	Avec entretien préalable pour tous les postes	- envoi au service visé d'un CV, lettre de motivation et 3 derniers compte-rendus d'entretien professionnel)		NON	5	Possibilité de réduire à 1an dans les 2 cas pour : rapprochement de conjoint, changement de situation conjugale ou situation sociale grave
Attachés			10 ans				
ASS	en 2020 : 2 dates de prise de poste au 1 ^{er} mai et 1 ^{er} septembre		- si la candidature paraît intéressante au chef du service d'accueil en lien avec la profil ou le potentiel du candidat, entretien puis sélection entre les candidats entendus				

Corps propres propres de l'administration pénitentiaire travaillant en SPIP :
CPIP et DPIP , Corps d'Encadrement et d'Application (pour les surveillants PSE)

Corps	Périodes de mobilité	Critères	Procédure	Possibilité de postuler sur les PSDV	Nombre de vœux	Durée d'affectation minimum	Durée d'affectation maximum		
DPIP	2 par an (prise de poste aux 1 ^{er} mars et 1 ^{er} septembre)	Uniquement Postes profilés avec entretien préalable	<ul style="list-style-type: none"> - Information préalable au chef de service qui émet un avis (possibilité d'avis défavorable si basé sur les nécessités de service) - envoi au service visé d'un CV, lettre de motivation et 3 derniers compte-rendus d'entretien professionnel) - si la candidature paraît intéressante au chef du service d'accueil en lien avec la profil ou le potentiel du candidat, entretien puis sélection entre les candidats entendus 	OUI	Sans objet	2 ans	10 ans (5+5)		
CPIP hypothèse 1					10	Sans objet	Sans objet		
CPIP hypothèse 2					Cotation simplifiée	Candidature via Harmonie et transmission par la voie hiérarchique (RH de proximité) au service compétent de l'administration centrale	10		
CPIP hypothèse 3					1 annuelle (prise de poste en septembre)	Maintien de la cotation actuelle	10		
CEA						Cotation maintenue	5		